COMITE DU LOIRET
DE TENNIS DE TABLE

SAISON 2023 / 2024

Tableau des litiges/brûlages - Phase 2

N° du tour	Div.	Rencontre	Motif *	Joueur & club concernés		Sanction		Score	
				Club	Joueur	Sportive	Amende	Avant	Après
J13	D5-P4	SARAN USM 6 / PING ST JEAN 45 7	2	PING ST JEAN 45 7	-	Equipe incomplète Perte par pénalité	15,00 €	09 / 05	14 / P
J14	D5-P3	DADONVILLE TT 3 / CP GATINAIS 4	1 - 2	DADONVILLE TT 3	WALLE Evann (4535185) GUYON Heliot (4535282) PERRIERE ANSONNAUD Nohann (4535187)	Perte par pénalité (3 joueurs mutés dans l'équipe)	15,00 €	09 / 05	P / 14
J15		R A S							

Motifs :

1	Joueur(se) non qualifié(e)	15 €	
2	Equipe incomplète	15 €	
3	Non transmission des résultats sur Internet (avant dimanche 17h)	15 €	
4	Feuille de rencontre non saisie (score et manches) sur Spid	15 €	
5	Forfait	45 €	Pas d'amende pour la dernière équipe du club
6	Participation d'un(e) poussin(e)	100 €	
7	Fraude sur feuille de rencontre constatée	150 €	

Brûlage type B: joueur ayant déjà joué deux fois dans une équipe de numéro inférieur
Brûlage type C: joueur ayant joué dans deux équipes différentes pour le compte d'une même journée
Brûlage type D: joueur ayant joué dans deux équipes différentes dans la même poule au cours de la phase
Brûlage type E: 2 joueurs ont joué la 2ème journée dans une même équipe alors qu'ils avaient joué la 1ère journée dans une équipe de numéro inférieur.

23/02/2024